



Pacs et testament olographe

Par **mamyloinloin**, le **21/12/2013** à **14:43**

bonjour

j'aimerais savoir si un couple pacsé peut déposer chez le notaire un testament olographe et quel est sa valeur juridique

merci beaucoup

Par **dobaimmo**, le **21/12/2013** à **16:26**

Bonjour

Chacun des membres du couple peut faire un testament et le déposer chez un notaire.

Un testament pour être valable doit être écrit entièrement de la main du testateur daté et signé.

Je suppose cependant que votre question est autre et je vais y répondre en partie :

- chacun peut également à tout moment, changer son testament ou l'annuler sans prévenir l'autre.

- Le testament s'appliquera uniquement sur la partie qui est la quotité disponible (en présence d'héritiers réservataires)

Cordialement

Par **mamyloinloin**, le **06/01/2014** à **12:05**

absente, je prends seulement connaissance de vos conseils aujourd'hui
comme j'ai vu chez le notaire aujourd'hui, cela m'éclaire beaucoup

merci encore